

M. BROWN: Nous sommes encore du même avis.

M. YOUNG: Ce bill ne nous offre pas une méthode économique.

M. TURNBULL: Mon honorable ami de Lisgar dit qu'ils sont encore du même avis. Il n'a jamais appuyé autre chose que les propositions libérales, même quand il était progressiste. Il a été élu sous l'étiquette libérale-progressiste, mais depuis son élection, il s'est rangé avec les purs libéraux et il n'a jamais voté ou dit un mot contre l'opinion du chef du parti libéral. Il appuiera les mesures d'organisation du marché qui seront préconisées par les libéraux. Il s'opposera de même à toute autre proposition. C'est le court et le long de l'attitude des honorables membres d'en face.

Comme je le disais l'autre jour, pourquoi ne nous empressons-nous pas d'adopter ce bill, afin de donner une chance aux cultivateurs? Pourquoi ne pas donner à nos producteurs primaires l'occasion de systématiser la vente de leurs produits? Pourquoi nous faut-il lutter tous les jours pour obtenir de l'opposition quelque chose de favorable aux cultivateurs? Chaque fois qu'il se présente quelque mesure en leur faveur, on nous répond en objectant les droits du Parlement et la liberté individuelle. Aujourd'hui encore, on a protesté contre les permis et trouvé à redire parce qu'il faudra un permis au cultivateur pour vendre sa récolte. Le chef de l'opposition prétend que c'est un moyen de paralyser son commerce.

L'hon. M. VENIOT: Pourquoi pas?

M. TURNBULL: Et mon honorable ami de Gloucester dit: "Pourquoi pas?" Ne sait-il pas qu'il n'y a pour ainsi dire aucun commerce qui ne soit pas subordonné à un permis? Ne sait-il pas que tous les villages, les villes exigent des permis pour l'exercice de tous les commerces? Mon honorable ami de Weyburn ne pourrait ouvrir une salle de billard dans sa ville sans avoir obtenu un permis.

L'hon. M. VENIOT: Mais vous pouvez ouvrir une fabrique.

M. TURNBULL: Vous ne pouvez posséder un chien à Ottawa sans permis et si vous n'en obtenez pas, vous devez vous défaire de votre chien.

L'hon. M. VENIOT: Pourquoi voulez-vous placer le cultivateur sur le même pied que les chiens et exiger de lui un permis?

M. TURNBULL: Pas du tout. Je veux le mettre sur le même pied que l'honorable député de Gloucester et c'est peut-être pour cela qu'il proteste. Depuis que le Canada [M. Turnbull.]

est passé au rang des pays civilisés, nous avons des lois exigeant des permis des individus pour le bien général. En imposant cette restriction, il se peut que la liberté individuelle soit quelque peu limitée, comme l'honorable chef de l'opposition le prétend, mais il faut parfois la subordonner à l'intérêt général de l'humanité.

Par ce bill, nous demandons simplement de réglementer la vente des denrées dans l'intérêt général des producteurs. Quand les marchés sont limités, il est nécessaire de réglementer la qualité et la quantité des produits dont il est possible de l'alimenter. Et voici que nous sommes en butte à l'opposition de ceux qui appuyaient une proposition semblable du ministre des Finances en 1930. Il faisait alors partie du gouvernement de l'honorable chef de l'opposition. Maintenant, les députés d'en face s'opposent à ce qu'ils défendaient en 1930, pour la simple raison qu'ils ne sont plus au pouvoir et que nous le sommes. C'est le vieux jeu politique qui recommence.

M. BEAUBIEN: Vous ne serez pas là bien longtemps.

M. TURNBULL: L'honorable représentant de Provencher se trompe fort s'il espère tirer un avantage quelconque de son opposition au projet de loi.

M. BEAUBIEN: Ne vous inquiétez pas à mon sujet.

M. TURNBULL: Je ne me préoccupe pas de vous, pas plus que personne.

M. BEAUBIEN: Tout d'abord, j'affirme que le bill n'a pas du tout pour objet d'organiser le marché. Il ne tend qu'à imposer des restrictions et mon honorable ami le sait bien.

M. TURNBULL: Je ne veux traiter qu'un autre point, c'est-à-dire la citation faite par le chef de l'opposition d'un article publié par le juge en chef d'Ontario dans le *Bar Review*. Ce personnage y exprime des sentiments admirables, que la plupart approuvent bien sûr, mais ils n'ont rien à voir avec la question à l'étude. Le juge en chef de l'Ontario s'élevait contre la création de tribunaux législatifs qui se prononcent sur les droits du peuple à la place des tribunaux réguliers. Par exemple, les conseils des accidents du travail, l'un des tribunaux établis par l'autorité législative de la province pour enlever aux tribunaux réguliers une partie de leur ancienne compétence.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si mon honorable ami l'a lu, il doit savoir que l'article avait une bien plus grande portée.

M. TURNBULL: Il traitait peut-être d'autres points.